



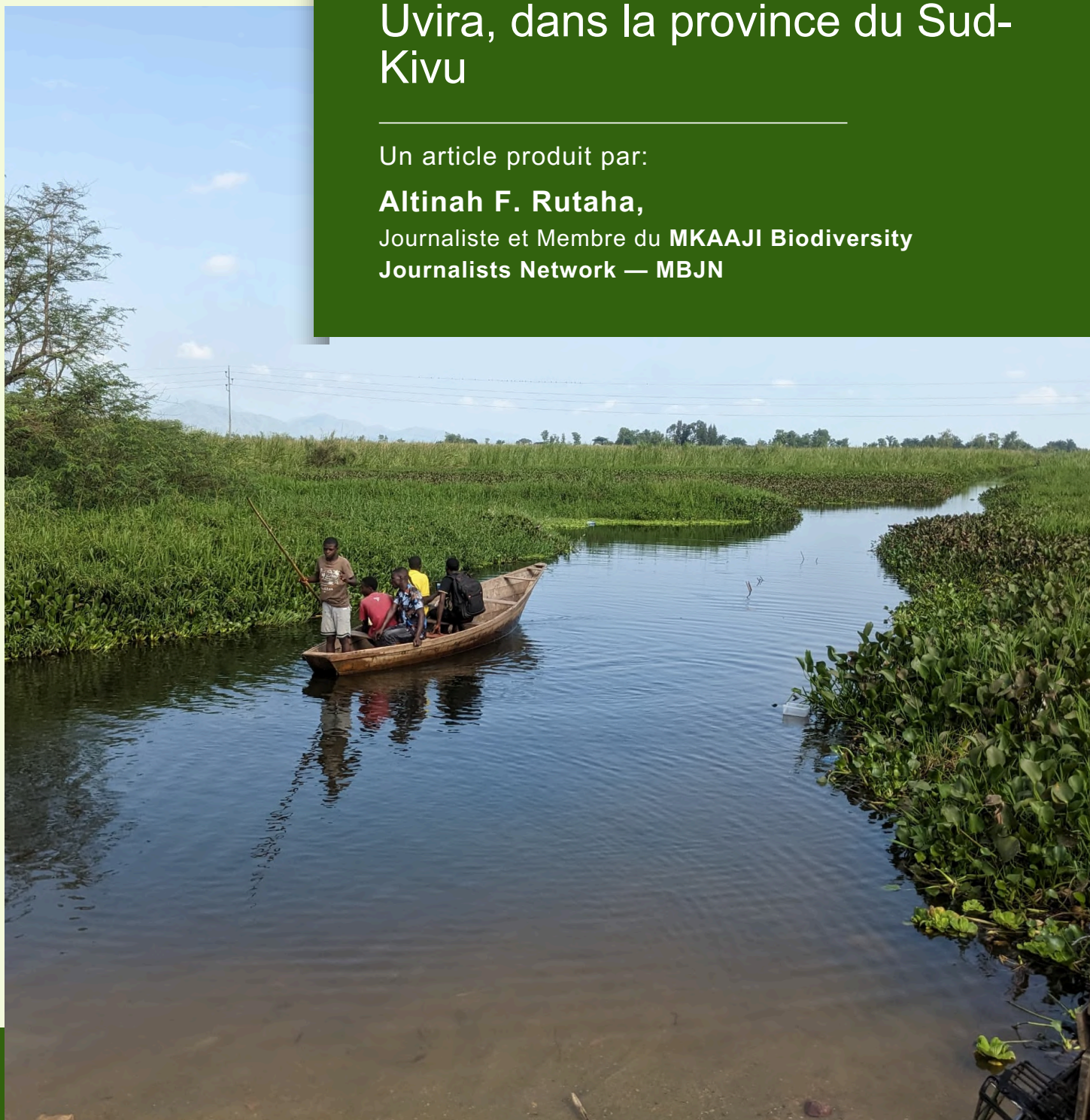
**MKAAJI  
Biodiversity  
Journalists  
Network**

# La jacinthe d'eau: Une espèce exotique envahissante menaçant la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés à Uvira, dans la province du Sud-Kivu

Un article produit par:

**Altinah F. Rutaha,**

Journaliste et Membre du **MKAAJI Biodiversity Journalists Network — MBJN**





# Introduction

---

Les débordements des différentes rivières et des eaux du Lac Tanganyika au cours des cinq dernières années ont eu un impact significatif sur la dégradation de la biodiversité. Une situation qui a occasionné la présence d'un plan d'eau à perte de vue infecté par la jacinthe d'eau envahissant ainsi une étendue considérable dans le territoire d'Uvira, province du Sud-Kivu à l'est de la RDC. De plus, ce phénomène s'observe par la présence des espèces exotique envahissantes (EEE), mettant en péril la vie socio-économique dans certains contrés du territoire d'Uvira. Les EEE figurent parmi les principales causes de la perte de la biodiversité et d'extinction d'espèces. Elles constituent également une menace mondiale pour l'alimentation par le fait qu'elles sont un frein au développement agricole. Le présent article est réalisé dans le cadre du projet, : **“Accroître les capacités des médias (journalistes) à mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en République Démocratique du Congo”** mise en œuvre par **MKAAJI MPYA asbl** en partenariat avec **Kilalo Press** sous l'appui financier de Internews Europe à travers **Earth Journalism Network (EJN)**. Pour ce faire, nous utiliserons une approche qualitative appuyée par l'observation participative et les entretiens comme méthodologie. Cet article, prend pour cas d'analyse la jacinthe d'eau dans les villages Kahororo et Nyagara. Le choix de ces deux villages est justifié par le fait que ce sont des milieux reconnu grâce à l'agriculture et la pêche, aujourd'hui en proie à la jacinthe d'eau qui se révèle être un véritable fléau.





Les principales problématiques liées à l'expansion des denses tapis de la jacinthe d'eau comprennent une perte significative d'eau due à l'évapotranspiration, perturbant ainsi l'équilibre hydrique sur de vastes zones. Ces plantes créent également des obstructions à la circulation de l'eau, favorisant la sédimentation, provoquant des inondations et accélérant l'érosion du sol. De plus, elles entravent la navigation. Elles constituent également un gêne aux activités de pêche et réduisent dramatiquement la pêche, l'une des sources de nourriture et de revenus pour les populations locales.

Cette situation laisse des familles perplexes sur l'avenir de leurs enfants étant donné que plusieurs aspects de l'économie dans ces milieux (Kahororo et Nyagara) ont été sérieusement affectés. Cette mauvaise herbe représente un problème environnemental, mais également, indirectement, un problème de santé publique, puisqu'elle peut créer un micro-habitat favorable à plusieurs vecteurs de maladies de l'homme ainsi qu'à abriter des serpents venimeux.



Fig. 2: La montée et la jacinthe d'eau, une menace pour l'habitation | Crédit Photo: Altinah Rutaha

### 1. Origine, définition et caractéristiques de la jacinthe d'eau

Son nom scientifique est « *Eichhornia crassipes* », mais la jacinthe d'eau est aussi connue sous le nom de Camalote. Elle est une espèce de plantes à fleurs monocotylédones de la famille des Pontederiaceae, originaire d'Amérique du Sud. C'est une plante aquatique des rivières, canaux et lacs des régions tropicales. L'espèce fait partie des 100 pires espèces envahissantes selon l'UICN. L'espèce s'est répandue aux États-Unis, au Mexique, en Amérique centrale, dans les Antilles et dans les régions les plus chaudes de l'hémisphère occidental, ainsi que dans les régions tropicales de l'Ancien Monde. Peu de pays du continent échappent à l'emprise tentaculaire de la jacinthe d'eau. Cette plante aquatique introduite en Afrique au XIXe siècle pour son esthétique, s'est répandue dans les zones tropicales. Non seulement sa prolifération perturbe la pêche en asphyxiant les poissons et rend difficile la circulation des embarcations, mais elle favorise aussi le paludisme. La croissance de cette plante est la plus rapide du règne végétal : les jacinthes d'eau peuvent pousser de 2 à 5 m par jour dans certains sites à une température comprise entre 12 et 32° C dans une eau douce. D'où sa présence gênante dans le territoire d'Uvira villages Kahororo et Nyagara des zones chaudes avec des températures de plus de 29° C selon les périodes.

La jacinthe d'eau possède plusieurs caractéristiques biologiques qui facilitent sa propagation rapide dans les milieux aquatiques.

Premièrement, cette plante se reproduit à une vitesse remarquable, tant de manière sexuée qu'asexuée, ce qui lui permet de former rapidement des tapis denses sur la surface de l'eau. Deuxièmement, elle présente une grande capacité d'adaptation à différents environnements aquatiques, allant des eaux stagnantes aux cours d'eau avec un faible courant.

Troisièmement, la jacinthe d'eau est capable de survivre et même de prospérer dans des conditions de pollution élevées où certaines espèces indigènes ne peuvent pas subsister (Agence de presse, les espèces envahissantes, la menace sous-estimée au cœur d'un rapport inédit, 2023).

Art. MBJN - Jan. 2025

Ces caractéristiques font de la jacinthe d'eau une espèce particulièrement envahissante qui réussit à s'établir loin de son habitat naturel, provoquant des déséquilibres significatifs dans les écosystèmes qu'elle investit (IPBES, 2023).

### 2. Conséquence de la jacinthe d'eau sur le plan socio-économique à Uvira à l'est de la RDC.

Les coûts économiques liés aux conséquences des dommages directs, comme les perturbations dans les productions et les transports, sont qualifiés de très importants dans la province du Sud-Kivu, du moins localement (Uvira : Kahororo et Nyagara).

En outre, les impacts sociaux (déstabilisation des personnes et des collectivités) sont loin d'être négligeables, même s'ils ne peuvent pas être quantifiés précisément.

D'après nos observations, la prolifération de la jacinthe d'eau reste un obstacle pour l'agriculture et la pêche à Kahororo et Nyagara dans le territoire d'Uvira, confirmé par certains habitants rencontrés sur place. Elle entraîne des conséquences graves et diversifiées, impactant profondément la santé et l'équilibre de beaucoup des milieux. La réduction de la biodiversité native, la perturbation des cycles hydrologiques et une compétition accrue avec les espèces indigènes, sont jusqu'à présent parmi les effets les plus préjudiciables (Karim Dagno et al., 2007).

La présence dominante de la jacinthe d'eau modifie profondément les niches écologiques disponibles, entraînant une perte de diversité tant chez les plantes où on remarque une menace considérable de cultures de maïs, riz, manioc, (...) que chez les animaux : hippopotames, oiseaux d'eau douce, les oiseaux migrateurs et les tortues aquatiques ainsi que les poissons (cas d'espèce les poissons, alvins et/ou fretins, sont les plus vulnérables) ce qui est remarquable à Kahororo.

L'un des pêcheurs rencontrés sur place qui s'est confié à nous, fait savoir que certaines espèces comme les poissons ne supportent pas la présence de cette plante en ce sens qu'elle empêche la reproduction. « Les pêcheurs éprouvent des difficultés pour se déplacer sur l'eau avec leurs pirogues parce que l'abondance de ce végétal aquatique constitue un véritable obstacle à la navigation. »



Fig. 3: Le bureau du quartier Kahororo envahi par les eaux | Crédit Photo: Altinah Rutaha

Pour monsieur BITITA SUMANI, rencontré à Kahororo et l'un des agriculteurs de ce milieu, des répercussions significatives sur les activités humaines sont dues à l'invasion de la jacinthe d'eau à Uvira. Elles ne semblent pas inquiéter les autorités du territoire comme celles de la province car ces habitants se plaignent de l'inaction dans le chef des autorités.

« C'est un sérieux problème qui, jusque-là, reste sans issue pour nous, habitants de Kaorohoro. Nous n'avons aucun moyen de lutte contre la prolifération de la jacinthe d'eau étant donné que la source de tout ceci, reste les montées et débordements des eaux qu'on ne peut malheureusement contrôler. Il nous faudra une expertise pour le faire si le gouvernement s'y intéresse ».

Il poursuit : « Cette situation affecte particulièrement les cultures du Riz, Manioc, maïs..., la pêche, l'aquaculture et engendre des coûts élevés en matière de gestion environnementale auxquels nous n'avons aucune solution.

Cette plante invasive réduit significativement les zones disponibles pour la pêche en formant d'épais tapis végétaux à la surface des plans d'eau. Ces formations limitent non seulement l'accès aux zones de pêche mais affectent également la qualité de l'eau, ce qui entraîne une baisse de la production aquacole ».



Ces conséquences socio-économiques nécessitent une attention accrue de la part des autorités à tous les niveaux pour trouver des solutions efficaces et durables.

De son côté, madame BIPEMACO RIZIKI, renseigne que, chaque année, malheureusement, la situation se dégrade empêchant ainsi l'évolution et le développement socio-économique des habitants de Kahororo et même de Nyagara à Uvira.

« *Moi par exemple, je pouvais récolter même 500Kg de Riz et 500 Kg de manioc sans oublier les maïs aussi selon les hectares cultivé maïs, avec la présence rependue de la jacinthe d'eau, trouver même où cultiver devient un souci. Et même si on en trouve, le grand problème est de comment gérer quand il y'a débordement des eaux et /ou la jacinthe d'eau. Je ne peux rien dire pour les pêcheurs car là c'est du chaos total* ».



Fig. 4: La jacinthe d'eau, une menace pour l'agriculture locale | Crédit Photo: Altinah Rutaha

Ces perturbations soulignent l'urgence d'adopter des mesures efficaces pour contrôler la propagation de la jacinthe d'eau et minimiser ses effets néfastes sur l'économie locale.

Le code de l'environnement rassemble toutes les lois et les règlements relatifs au droit de l'environnement, qui visent la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent. Plusieurs mesures législatives et réglementaires sur les EEE y ont été intégrées pour répondre notamment aux obligations du Règlement (La loi n°2016-1087, 2016, pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

La jacinthe d'eau est dangereuse aussi bien vivante que morte. De plus, lorsqu'elle meurt, elle libère dans le milieu tous les polluants qu'elle a eu à piéger. Le milieu aquatique devient ainsi très pollué (Maloche-Holubowski, 2023).

Dans le domaine de la santé, la plante constitue un lieu privilégié de prolifération de moustiques, vecteurs du paludisme qui reste l'une des premières causes de mortalité infantile. Cependant, la plante peut servir à d'autres fins. Le code de la santé publique réglemente l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, etc. d'espèces animales et végétales dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine. De par leur impact sur la santé, certaines espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent ainsi être concernées par ces réglementations.



Fig. 4: La jacinthe d'eau, frein majeur pour les pêcheries locales | Crédit Photo: Altinah Rutaha

Pour sa part monsieur KABULIMBO KANGARUKA, chef de quartier de Kahororo, salue l'initiative de MKAASI MPYA et souligne que les conditions climatiques de la RDC, notamment la longue saison sèche récente complique les activités de contrôle de la plante dont l'évolution est cyclique tout en sachant que les espèces exotiques envahissantes sont aggravées par le changement climatique. Ce dernier facilite la propagation et l'implantation de nombreuses espèces exotiques et crée de nouvelles possibilités pour qu'elles deviennent envahissantes. « *La période de saison sèche présente des températures très élevées, variées et supérieure à 30°C dans la ville et Territoire d'Uvira induisant une interruption de l'activité des prédateurs biologiques et provoquant leur mortalité massive. La plante s'est adaptée à la sécheresse par la production massive de graines et une incrustation de ses racines dans la vase jusqu'au retour des conditions idéales de son développement.* »

Plusieurs conventions internationales fournissent des lignes directrices contraignantes pour la prévention des introductions et la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE). Lorsqu'ils ratifient des conventions, les États s'engagent formellement à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux objectifs de ces textes et dans certains cas, définir les sanctions applicables en cas de non-respect de ces engagements (Règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE, Octobre 2014).



Fig. 4: Entretien avec le chef de quartier de Kahororo | Crédit Photo: Président des jeunes d'Uvira



# Voie de sortie

---

La jacinthe d'eau, espèce exotique envahissante, constitue une menace majeure pour la biodiversité et les activités socio-économiques à Uvira, notamment dans les villages de Kahororo et Nyagara. Afin de réduire son impact, il est essentiel de mettre en place des solutions innovantes de gestion, tout en respectant les engagements pris par la République Démocratique du Congo dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), à travers la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté en 2022.

Une approche prometteuse consiste à valoriser cette plante en la transformant en objets d'art, en vannerie ou en engrais agricoles (compost). Ces alternatives permettront non seulement de réduire la prolifération de la jacinthe, mais aussi de créer des opportunités économiques pour les communautés locales. La valorisation des ressources naturelles peut contribuer à la diversification des activités économiques tout en préservant l'environnement.

Dans ce contexte, il est crucial de renforcer la collaboration entre les autorités nationales et provinciales, ainsi que les mécanismes régionaux, pour coordonner les actions environnementales et de développement durable. La mise en œuvre de politiques intégrées, tenant compte des enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes, au changement climatique et à la santé publique, contribuera à la préservation de la biodiversité et au bien-être des populations locales.

**Par Altinah F. RUTAHA**



© Communication MKAAJI MPYA asbl